

# Pourquoi les adoptions à l'étranger sont au plus bas

**On n'a jamais aussi peu adopté d'enfants étrangers en Belgique. « C'est finalement réjouissant », selon le ministre Madrane, « car les pays d'origine sont moins pauvres ».**

Les chiffres sont tombés simultanément en France et en Belgique, et leur conclusion est implacable : le nombre d'adoptions d'enfants étrangers dans nos pays est en chute libre. En France, on est au plus bas depuis 30 ans, quatre fois moins qu'il y a 10 ans. Même tendance à la baisse en Belgique : 394 adoptions internationales avaient été enregistrées dans notre pays en 2010 contre 213 en 2013 (108 en Communauté française). Si le nombre d'enfants belges adoptés (lire par ailleurs) est constant, ce n'est donc pas que les parents belges sont moins demandeurs qu'auparavant (335 candidats en attente au 31 décembre 2013, 419 deux ans plus tôt) mais plutôt que la donne internationale a changé.

D'abord, il y a l'amélioration des conditions de vie dans certains pays d'origine où la pauvreté était la première cause d'adoption ; ce qui a deux conséquences : moins d'abandons d'enfant, et davantage d'adoptions nationales. Par ailleurs, les pays d'origine ont mis en place des politiques plus restrictives (notamment la Chine, ce qui a conduit à un effondrement des adoptions d'enfants de ce pays chez nous – mais aussi le Népal, la Colombie, le Mali, la Biélorussie).

Ces décisions ne sont pas nécessairement négatives puisqu'elles sont la conséquence de tra-

fic internationaux et d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'enfant, qui ont conduit ces pays à privilégier des solutions familiales durables en interne avant de se tourner vers l'adoption internationale. « Il y a un véritable basculement ces dernières années, analyse Rachid Madrane (PS), ministre de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française. Les pays d'origine des enfants adoptés étaient des pays pauvres, notamment ceux du BRIC. Or, dans ces pays désormais émergents, il y a une nouvelle classe moyenne qui elle-même adopte en interne à présent. La Chine est devenue la première puissance économique. De 2004 à 2014, on a vu la part de l'Asie dans l'adoption belge tomber de 57 % à 20 % et celle de l'Afrique monter de 18 % à 61 %. Par ailleurs, il y a une 'concurrence' entre pays d'accueil. A la limite, on doit se réjouir du fait que ce soit de plus en plus difficile d'adopter dans certains pays car cela montre à la fois qu'ils deviennent plus riches et qu'ils prennent plus de précautions qu'auparavant pour éviter des cas comme celui de L'Arche de Zoé, au Tchad. »

Si la Chine a disparu des écrans radars belges, d'autres partenariats sont ouverts avec la Communauté française, ces dernières années : la RD Congo, le Burkina Faso, le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Maroc, le Niger, le Nigeria, la République Dominicaine, le Kazakhstan, le Vietnam, l'Albanie, la Bulgarie.

**« Dans les pays du BRIC, il y a une nouvelle classe moyenne qui elle-même adopte en interne »**

RACHID MADRANE

Les chiffres affichent aussi une explosion (de 171 à 275) du nombre d'adoptions par des couples homosexuels. Essentiellement par le biais de l'adoption intrafamiliale (par la conjointe de la mère porteuse), mais aussi par la filière classique. « Personnellement, je m'en félicite, mais il est clair que, pour les pays musulmans ce sera difficile et, dans des pays comme la Russie, c'est interdit par la loi, tout simplement. Pour nous, l'important, c'est l'intérêt de l'enfant. Dans le futur, j'ai bien l'intention d'aller voir tous les pays avec lesquels nous travaillons, main dans la main avec les Flamands d'ailleurs, afin de leur expliquer nos règles ; et je dois dire que la Belgique a très bonne réputation dans ce domaine », conclut Madrane. ■

JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

## en chiffres

En 2013, 143 enfants (belges et étrangers) ont été confiés à l'adoption en Communauté française, contre 366 en 2004 et 296 en 2003. Il y a dix ans, avec 141 adoptions, la Chine était le premier « pourvoyeur » d'enfants, loin devant l'Éthiopie (45). Aujourd'hui, la Chine ne libère quasiment plus d'enfants, ou alors après un

temps d'attente énorme (7 ans) qui a amené la Communauté française à renoncer à y déposer des dossiers. C'est l'Afrique du Sud qui figure désormais à la place du pays étranger dont sont originaires le plus grand nombre d'enfants adoptés en Belgique francophone (17). Il devance ainsi la République Démocratique du Congo (16). La collaboration avec la RDC est par ailleurs très

récente dans ce domaine. Avant 2012, aucun enfant congolais n'avait été adopté chez nous. A partir de 2010, une collaboration a été entamée avec, à la clé, 3 adoptions en 2012, et 16 en 2013. Cependant, il y a actuellement un moratoire au Congo dans l'attente d'une nouvelle loi. Derrière, on retrouve la Thaïlande (15), l'Éthiopie (10) et la Russie (8).

## UNE IDÉE REÇUE BALAYÉE

### Toujours autant d'adoptions belges

On entend généralement dire qu'il est quasiment impossible d'adopter un enfant belge et que les procédures seraient beaucoup trop lourdes. En réalité, c'est une « idée reçue qui ne repose sur aucun élément objectif », dit Didier Dehou, directeur de l'Autorité centrale de l'adoption de la Communauté française. En effet, depuis le durcissement chinois, la Belgique est, depuis 2010, le premier pays d'origine des enfants adoptés chaque année en Communauté française (35 en 2013).

Depuis une décennie, ce chiffre se situe dans la même fourchette : une trentaine d'enfants (de 26 en 2008 à 46 en 2011). Vu la forte diminution des adoptions internationales, le poids de l'adoption interne, stable, est de plus en plus important dans le total des adoptions : 10 % en 2004, 18 % en 2010, 24 % en 2013. « La procédure d'adoption nationale n'est pas plus lourde que la procédure internationale, au contraire même. » L'impression vient sans doute (et heureusement) du fait que nombre d'enfants belges en besoin d'adoption est très limité, avec pour effet la fermeture des listes d'attente auprès des organismes d'adoption agréés. « Ces listes d'attente sont en effet gérées en fonction du nombre d'enfants à placer (25 à 40 par an), en tenant compte d'une période d'attente d'environ deux ans. »

J.-F. LWS

J.-F. LWS